

Commission Carrières

Avis n° 1 des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT
Projet d'arbitrage des ouvertures d'emplois 2011 et projet de cadrage de la campagne de recrutement sur les postes de titulaires Recherche

Suite à leur demande de consultation de la commission carrières, les représentants du personnel (RdP) ont reçu le 28 mars les propositions de la direction sur les arbitrages des ouvertures d'emplois 2011 et le cadrage de la campagne titulaires Recherche.

Les RdP constatent que la liste des emplois retenus par la direction est strictement la même que celle qui a été soumise au CTPC du 18 mars. Les vives critiques et les demandes de modifications émises par les RdP au CTPC n'ont pas été entendues. Nous les explicitons donc à nouveau ci-dessous.

Les ouvertures d'emplois 2011 et le cadrage de la campagne de recrutement

Les RdP sont conscients que les 51 possibilités de recrutement de titulaires Recherche plus les 6 possibilités d'accueil de nouveaux titulaires Agriculture dégagées en 2011 ne permettent pas de satisfaire tous les besoins exprimés¹, mais à peine plus d'un sur trois. Dans ces conditions les personnels attendent plus que jamais de la direction qu'elle rende des arbitrages « inattaquables », en toute connaissance des situations les plus urgentes à régler, et qu'elle le fasse en toute transparence sur ses critères. Or c'est loin d'être le cas :

- des situations dramatiquement urgentes sont ignorées. A titre d'exemple : programme de recherche sur une convention en cours mis en péril à Aix faute de remplacement d'un départ d'assistant ingénieur, pas de poste ouvert pour permettre aux collègues en CDD (à Aix, à Nogent...) qui atteignent la limite des 6 ans de contrats successifs² d'avoir une chance d'être titularisés ;
- aucune ouverture d'emploi n'est envisagée en catégorie C alors qu'il y a des besoins patents, notamment pour des tâches d'accueil ou de soutien dans les équipes de recherche, très souvent rappelés dans les CTP locaux (à Antony, Clermont, Montpellier, Bordeaux...) et en commission carrières ;
- à l'inverse des emplois sont ouverts à la Direction Générale, pour animer les « défis » ou s'occuper du portail AgiRH, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'apparaissent pas comme prioritaires aux yeux des personnels ;
- il règne une grande opacité dans la gestion des emplois et des postes : des postes apparaissent ou disparaissent entre deux arbitrages, les CDD sur crédits limitatifs, qui mobilisent des emplois de titulaires et sont largement utilisés à la DG³, ne sont jamais mis sur la table ;
- l'absence de traçabilité des ajouts/suppressions/remplacements des emplois au sein des départements, et les priorités des chefs de départements dans la répartition des postes au sein des TR d'un même département sont sources d'incompréhensions (par exemple dans le département Ecotechnologies, l'analyse factuelle de la campagne montre que 9 postes sur 12 vont au TR TED). Ces priorités nécessitent donc d'être explicitées et motivées.
- certains postes correspondent à une anticipation des réorganisations envisagées au niveau des fonctions support entre UR et groupements, avant toute concertation et saisine des CTPL sur l'opportunité de ces réorganisations (exemple postes SG Bordeaux dont un « profil à préciser ») ;

¹ 157 demandes exprimées pour l'arbitrage d'octobre, et une trentaine de nouvelles pour l'arbitrage complémentaire de mars, auxquelles il faudrait ajouter tous les besoins qui ne « remontent » pas au niveau de la commission carrières, par autocensure des équipes ou censure des directeurs régionaux... C'est le cas notamment quand les tâches sont prises en charge par des CDD.

² ce qui prouve bien qu'il ne s'agit pas d'un besoin temporaire !

³ au nombre de 35 à la DG au 31/12/2010 sur les 64 présents au Cemagref

- les postes ouverts aux titulaires « Agriculture » concernent exclusivement, à une exception près, le corps des IPEF sans que cela soit justifié par des profils spécifiques à ce corps. Cette situation -qui n'est pas seulement conjoncturelle- implique que des collègues IAE, IDAE ou chefs de mission ne pourront pas postuler. Elle conduit à réserver l'accès aux postes « recherche » du Cemagref au seul corps des IPEF.

Il ressort de ces constatations une forte présomption de « captation » des emplois de titulaires par la Direction Générale pour étoffer ses propres services (y compris de façon détournée par le biais de recrutements de CDD sur la masse salariale limitative) au détriment du simple maintien « à flot » des unités de recherche et des groupements. Certes, les RdP sont conscients que, grâce au développement exponentiel du libéralisme bureaucratique qui tient lieu de politique de recherche publique, il y a un alourdissement bien réel des tâches de gestion de la recherche. Mais les RdP ne sauraient accepter que la direction se contente d'accompagner cette politique en se laissant aller à la facilité du raisonnement suivant : « la direction récupère les postes de titulaires pour ses besoins propres, les unités de recherche n'auront qu'à faire plus de contrats pour recruter plus de CDD et payer la sous-traitance ». Une direction solidaire de l'ensemble de l'Etablissement devrait refuser des tâches supplémentaires non accompagnées de moyens supplémentaires.

La campagne de recrutement et de promotions dans les « corps Recherche »

Le 28 mars, les RdP à la commission carrières ont reçu en outre le projet de cadrage de la campagne « Recherche » qui accompagne ces arbitrages (tableau joint au courriel du 28 mars). Ce tableau, transmis sans commentaires ni explications, appelle de la part des RdP les remarques suivantes :

- au niveau des promotions : du corps de Techniciens jusqu'à celui d'Ingénieurs de Recherche, la proportion des promotions par la voie des concours internes et des listes d'aptitude correspond à nos attentes ; par contre les promotions d'Adjoints Techniques en Techniciens de la Recherche restent en-deçà des possibilités offertes par les textes ; aucune promotion, par concours interne ou liste d'aptitude, n'est prévue dans l'échelle intermédiaire E5 (AJTP2) du corps des Adjoints Techniques privant ainsi les éventuels ayant-droit titulaires situés dans les grades inférieurs d'AJT d'une possibilité de promotion et privant également les CDD d'une possibilité de recrutement dans le corps permise par le concours interne à ce niveau.
- au niveau des recrutements : les recrutements prévus en CR1 (détachements) devraient être apparents ; il n'y a aucun recrutement externe de prévu en Adjoint Technique, alors que le Cemagref continue, en contradiction avec le statut, d'employer des CDD successifs prétendument « occasionnels » pour répondre aux besoins permanents de ce niveau
- au niveau des transformations d'emplois : ce projet de cadrage – et c'est là l'énorme point noir - comporte un grand nombre de transformations d'emplois (baptisées « ajustements ») des corps de catégories C et B vers les corps de catégorie A : 15 emplois d'Adjoints Techniques et 15 emplois de Techniciens de la Recherche seraient supprimés pour permettre de créer 2 emplois de Chargés de Recherche, 7 emplois d'Ingénieurs de Recherche, 8 emplois d'Ingénieurs d'Etudes et 13 emplois d'Assistants Ingénieurs supplémentaires.

La disparition des emplois techniques au Cemagref

Le projet de supprimer 15 emplois d'Adjoints Techniques et 15 emplois de Techniciens, ce qui représente respectivement 18 % et 11 % de l'effectif (en ETPT) de ces corps, est pour nous stupéfiant. C'est une accélération sans précédent de la disparition des emplois techniques au Cemagref. Les 15 suppressions d'emplois d'Adjoints Techniques s'ajoutent aux

suppressions continues effectuées année après année : 48 ETPT supprimés depuis 2007, soit une diminution de 37 % de l'effectif. Les RdP avaient toujours émis des réserves sur l'ampleur de ces suppressions, considérant que des besoins en emplois non qualifiés ou peu qualifiés existaient au Cemagref et que les organismes de recherche ne devaient pas se fermer au recrutement de ces personnes. Aujourd'hui non seulement la direction prévoit de supprimer 15 emplois d'AJT de plus, mais elle s'attaque aussi au corps de Techniciens.

Il semble que la suppression des emplois techniques soit devenue la variable d'ajustement pour augmenter le nombre d'emplois de catégorie A et compenser toutes les difficultés de gestion rencontrées par la direction : l'impossibilité de recruter des chercheurs ou des enseignants-chercheurs en CDD « haut niveau » comme la baisse des emplois d'ingénieurs Agriculture (En effet, le désengagement financier du MAAPRAT va conduire à détruire 3 ou 4 emplois pour pouvoir financer la masse salariale).

Pour les représentants du personnel la croissance des emplois de chercheurs et d'ingénieurs ne saurait se faire par la disparition des emplois techniques. Au contraire, dans un EPST qui se veut vraiment tourné vers la recherche finalisée, avec une forte composante expérimentale, les créations d'emplois scientifiques devraient systématiquement s'accompagner de créations d'emplois techniques. Or aujourd'hui, le déséquilibre ne cesse de s'accroître, et a été considérablement aggravé par l'explosion des recrutements d'ingénieurs et chercheurs en CDD.

Comment la direction peut-elle décider de supprimer une telle proportion des emplois techniques, dans un tel contexte, sans qu'il y ait eu un large débat sur les enjeux et les conséquences de cette politique au sein de l'Etablissement ? Qui va assumer le travail aujourd'hui réalisé par les collègues de cat C et B non remplacés et le surcroît de travail généré par les nouvelles embauches d'ingénieurs et chercheurs (titulaires et CDD) ? On peut avancer quelques éléments de réponse : pression accrue sur les personnels techniques qui restent, retombée des tâches sur les scientifiques, titulaires ou CDD, plus d'appel à la sous-traitance... Le risque est grand de voir non seulement disparaître un grand nombre de métiers du Cemagref mais également d'augmenter les Risques Psycho-sociaux (RPS) et de remettre en cause sa capacité à remplir ses missions, pour lesquelles il ne suffit pas de savoir répondre à un appel d'offre ou de savoir écrire des articles.

Supprimer des emplois techniques, et en aussi grand nombre, représente une négation de l'importance de ces emplois au Cemagref. Et cela ne peut être qu'une impasse : va-t-on chaque année supprimer une partie des emplois techniques pour recruter davantage de catégorie A et organiser les promotions ?

L'emploi précaire

La suppression des emplois techniques n'est pas à l'échelle des problèmes auxquels nous avons à faire face : au 31/12/2010, on dénombrait au Cemagref 422 agents en CDD (hors doctorants), dont la plupart, quel que soit le type de contrat et de financement sur lequel ils ont été recrutés, répondent à des besoins permanents et ont donc vocation à être intégrés sur des emplois de titulaires. Les RdP veulent attirer l'attention de la direction et de tous les responsables scientifiques et hiérarchiques sur l'urgence à trouver des solutions pour ceux qui s'acheminent vers 6 ans de contrats successifs : nous ne tolérerons pas qu'on les remercie (alors qu'ils sont formés et efficaces) pour ensuite recruter de nouveaux CDD sur des compétences similaires !

Sur les seuls postes qui se libèrent chaque année, il est impossible de répondre aux besoins d'emplois permanents exprimés par les UR et services, a fortiori de résorber l'emploi précaire et maintenir en même temps une pyramide équilibrée entre "techniciens" et "chercheurs et ingénieurs". Rappelons aussi que les promotions internes dépendent du recrutement de personnel titulaire. Une seule solution donc : obtenir des créations d'emplois de titulaires, sans quoi nous allons dans le mur.

En conclusion, les représentants du personnel émettent un avis négatif sur le projet d'ouvertures d'emplois 2011 et le projet de cadrage des recrutements dans les corps de titulaires Recherche associé, tels qu'ils leur ont été soumis. Ils demandent à la direction :

Dans l'immédiat :

- de réexaminer les priorités d'ouvertures d'emplois en prenant en considération les observations du personnel
- de réviser fortement à la baisse le nombre de suppressions d'emplois de cat B et C
- d'utiliser les emplois de CDD dits « haut niveau » - qui sont dans le plafond (unique) des emplois subventionnés par le MESR et dont la moitié (8 / 15) sont aujourd'hui vacants – pour recruter des titulaires Recherche
- de prévoir le recrutement d'au moins 3 Adjoints Techniques et d'étudier la possibilité d'ouvrir des concours internes pour permettre l'accès au grade AJTP2 d'agents titulaires ou non titulaires du Cemagref
- d'ouvrir plus largement les emplois offerts à la mobilité « agriculture »

Dans les mois qui viennent :

- de mettre en place une traçabilité des emplois et des postes (y compris CDD sur crédits limitatifs) pour un minimum de transparence
- de se mobiliser vers les ministères pour empêcher la perte des emplois de titulaires Agriculture et pour obtenir des créations massives d'emplois de titulaires Recherche
- d'organiser une réflexion sur la situation de l'emploi au Cemagref et les perspectives d'évolution et un débat au CTPC

Les Représentants du Personnel à la Commission Carrières
SUD-Recherche-EPST / FO / CGT
1er Avril 2011